

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE L'HEURE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Je soussignée, Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 4 décembre 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin Greffière

greffe@st-colomban.gc.ca



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Avis public vous est par la présente donné par le soussigné qu'en vertu des articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* et conformément à la résolution numéro 11187-24, la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord du 18 décembre 2024 se tiendra à 11 heures au lieu de 13 heures 30.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4° jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat Directeur général et greffier-trésorier